AUTO MOTO PASSION OF/CFA

Zone des Blâches – Atelier relai N°2 – 26270 LORIOL SUR DRÔME 06 10 77 50 91 - ampof@auto-moto-passion-meca.fr – www.auto-moto-passion-meca.fr Siret 45395242600022. Numéro UAI 0261565K. Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84260317626 auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes.



1

LIVRET D'ACCUEIL

BIENVENUE CHEZ AUTO MOTO PASSION

- I. Règlement intérieur
- II. Organisation de la formation et matériel obligatoire
- III. Programme de la formation
- IV. Aides technique/pédagogique, Skill and You et AUTO MOTO PASSION
- V. Dispenses accordées par le rectorat
- VI. Epreuves ponctuelles, modalités
- VII. Matériel pour les épreuves nationales
- VIII. Handicap
- IX. Formation SST
- X. Avertissements
- XI. Rupture de la formation
- XII. Rupture du contrat d'apprentissage
- XIII. Outils pour réaliser vos CV
- XIV. Aides financières, mobilités logement
- XV. Social
- XVI. Contacts

I. REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L 6352-3 et L. 6352-4 et R 6352-1 à R 6352-15 du Code du travail Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie. HYGIENE ET SECURITE

Article 2 : La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Chaque Apprenant ou Stagiaire est dans l'obligation de disposer d'un E.P.I. (équipement de protection individuel) fourni par ses soins : chaussures de sécurité, lunettes de protection, pantalon ou combinaison de protection, gants.

DISCIPLINE GENERALE

Article 3: Il est formellement interdit aux stagiaires:

- de fumer dans les locaux,
- d'entrer dans l'établissement en état d'ivresse,
- d'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux, de procéder à des opérations de maintenance sans y avoir explicitement été autorisé,
- de quitter le stage sans motif,
- d'emporter un objet/outil, etc, sans autorisation écrite,
- d'entreposer sa nourriture personnelle dans les locaux

SANCTIONS

Article 4 : Tout agissement considéré comme fautif par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre d'importance :

- avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation ou par son représentant,
- blâme,
- exclusion définitive de la formation.

GARANTIES DISCIPLINAIRES

Article 5 : Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui.

Article 6 : Lorsque le directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée est un avertissement ou une sanction de même nature qui n'a pas d'incidence immédiate ou non sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

Article 7 : Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme. La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette faculté. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire, dont on recueille les explications.

Article 8 : La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien où, le cas échéant, après la transmission de l'avis de la Commission de discipline. Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d'une lettre remise contre décharge ou d'une lettre recommandée.

Article 9 : Lorsqu'un agissement considéré comme fautif a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et mis en mesure d'être entendu par la commission de discipline.

Article 10 : Le directeur de l'organisme de formation informe l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

REPRESENTATION DES STAGIAIRES

Article 11 : Pour chacun des stages d'une durée supérieure à 500 heures, il est procédé simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant en scrutin uninominal à deux tours. Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles, sauf les détenus admis à participer à une action de formation professionnelle.

Article 12 : Le directeur de l'organisme de formation organise le scrutin qui a lieu pendant les heures de formation, au plus tôt 20 heures, au plus tard 40 heures après le début du stage. Lorsque la représentation des stagiaires ne peut être assurée, il dresse un PV de carence qu'il transmet au préfet de région territorialement compétent.

Article 13 : Les délégués sont élus pour la durée du stage. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit de participer au stage. Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin du stage, il est procédé à une nouvelle élection dans les conditions prévues aux articles R.6352-9 à R.6352-12.

Article 14 : Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

Article 15 : En ce qui concerne les dossiers de rémunération, le stagiaire est responsable des éléments et documents remis au Centre, il doit justifier l'authenticité sous sa propre responsabilité.

PUBLICITE DU REGLEMENT

Article 16 : Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire (avant toute inscription définitive).

II. ORGANISATION DE LA FORMATION AUTO MOTO PASSION

CAP MAINTENANCE DES VEHICULES - OPTION A VOITURES PARTICULIERES et OPTION C MOTOCYCLES

RNCP19118 - Codes diplômes 50025218 et 50025220

Les diplômes CAP MV A et CAP MV C sont délivrés par le Ministère de l'Education. Code RNCP19118.

AUTO MOTO PASSION OF/CFA est un organisme privé, hors contrat, non habilité CCF.

AUTO MOTO PASSION OF/CFA n'a pas sollicité l'habilitation CCF (contrôles en cours de formation).

Vous passerez donc les épreuves en « mode ponctuel » (ou autre dénomination « mode global »), à l'issue de la formation. Les convocations vous sont communiquées par le rectorat en générale courant mai, pour des épreuves nationales en juin.

Les notes obtenues durant votre formation sont donc à titre indicatif, afin d'évaluer votre progression.

Ces notes ne seront pas comptabilisées lors des examens nationaux du CAP.

Seules les notes obtenues le jour des épreuves nationales seront prises en considération pour l'obtention de votre diplôme de l'Education Nationale.

Attention : les notes internes et les appréciations des professeurs recueillies par AUTO MOTO PASSION sont répertoriées dans un livret scolaire. Ce livret scolaire est transmis au rectorat un mois avant les épreuves nationales.

Il est donc important d'être consciencieux dans ses résultats. Ceux-ci pourront être consultés par les examinateurs lors des examens nationaux.

Consultez également le Chapitre « EPREUVES PONCTUELLES, MODALITES ».

Formulaire et cerfa de contrat d'apprentissage et notice :

Cerfa de contrat d'apprentissage

Notice du contrat d'apprentissage

Merci de bien prendre connaissance de la notice avant de compléter le cerfa de contrat d'apprentissage. <u>Tous les éléments doivent être codifiés.</u>

Matériel nécessaire et obligatoire

- Atelier mécanique pratique : E.P.I. : pantalon de sécurité, chaussures de sécurité, lunettes de protection (à la charge de l'apprenant).
- Cours en ligne: 1 PC, 1 bonne connexion internet (à la charge de l'apprenant).
- Manuels de tests de mécanique théorique: technologie de l'automobile CAP MV P. DELOURDEAU DELAGRAVE 1ere année ISBN 978-2-206-10223-8 et technologie de l'automobile CAP MV P. DELOURDEAU DELAGRAVE 2de année ISBN 978-2-206-10244-3. Prévoir environ 16 euros par manuel. Les cours de mécanique seront fournis en téléchargement.

Formation professionnelle

- Technologie et maintenance des véhicules (manuels)
- Interventions et ateliers pratiques sur véhicules
- Analyse Fonctionnelle et Structurelle (A.F.S) tests écrits

Formation générale

- Prévention Santé Environnement (P.S.E)
- Histoire géographie éducation morale et civique
- Mathématiques, physique et chimie
- Français

Les cours de matières générales sont assurées par notre partenaire SKILL AND YOU.

Les cours sont asynchrones. Ce qui signifie que vous pouvez vous connecter à la plateforme et consulter vos cours à tout moment. Aucun horaire n'est imposé. Cependant, il convient de respecter le volume horaire minimal mensuel de connexion auguel vous être astreint.

Méthodes mobilisées

- Cours en présentiel,
- Pratique professionnelle en atelier,
- Utilisation de plateforme digitale.

Informations complémentaires

• Selon les diplômes du candidat à la formation, celui-ci peut être dispensé des matières générales, ou des matières générales et de la PSE.

Se référer au chapitre « Dispenses accordées par le rectorat ».

RYTHME DE L'ALTERNANCE POUR LES FORMATIONS SUR 1 AN

Accessible uniquement aux candidats déjà titulaire d'un premier diplôme (bac, bep, bp, cap, etc),

Ou aux personnes en reconversion professionnelle en financement TRANSITIONPRO.

1 semaine de formation par mois (cours en ligne + ateliers mécanique en présentiel)

La semaine de formation se décompose comme suit :

- Lundi: à distance, apprentissage autonome des matières générales, PSE, mécanique théorique, préparation des tests écrits. 7 heures de connexion requis.
- Mardi : présentiel, ateliers mécanique pratique dans nos locaux.
- Mercredi : présentiel, ateliers mécanique pratique dans nos locaux.
- Jeudi : présentiel, ateliers mécanique pratique dans nos locaux.
- · Vendredi: à distance, apprentissage autonome des matières générales, PSE, mécanique théorique, préparation des tests écrits. 7 heures de connexion requis.

RYTHME DE L'ALTERNANCE POUR LES FORMATIONS SUR 2 ANS

1 semaine de formation par mois (cours en ligne + ateliers mécanique en présentiel)

La semaine de formation se décompose comme suit :

- Lundi: à distance, apprentissage autonome des matières générales, PSE, mécanique théorique, préparation des tests écrits. 7 heures de connexion requis.
- Mardi : présentiel, ateliers mécanique pratique dans nos locaux.
- Mercredi : présentiel, ateliers mécanique pratique dans nos locaux.
- Jeudi : à distance, apprentissage autonome des matières générales, PSE, mécanique théorique, préparation des tests écrits. 7 heures de connexion requis.
- Vendredi : à distance, apprentissage autonome des matières générales, PSE, mécanique théorique, préparation des tests écrits. 7 heures de connexion requis.

TEMPS DE CONNEXION PLATEFORME SKILL AND YOU

Pour les apprentis ainsi que les candidats en financement TransitionPro et financement OPCO, les temps de formation (à distance et en présentiel) sont considérés comme du temps de travail effectif. Les relevés d'heures de connexion à la plateforme e-learning skill and you ainsi que les fiches d'émargements de présence en ateliers dans nos locaux, sont transmis chaque mois à votre employeur.

- Pour les formations sur 1 an, le temps minimal de connexion est de 14h par mois.
- Pour les formations sur 2 ans, le temps minimal de connexion est de 21h par mois.

Ces cours sont accessibles sur la plateforme e-learning skill and you.

Vos identifiants et codes d'accès vous sont communiqués par mail le premier jour de début de votre formation. N'oubliez pas de consulter vos mails spam.

Aide technique et pédagogique SKILL AND YOU

Matières générales : SKILL AND YOU :

01 46 00 68 78 ou via l'adresse mail examens@skillandyou.com

Liste des professeurs de permanence et correcteurs SKILL AND YOU :

(Consultez tableaux pages suivantes)

En cas d'absence, d'arrêt maladie, etc :

Merci de prévenir Laure Pinède par mail : amp26livron@gmail.com

ATELIERS MECANIQUE PRATIQUE

- Formateur : M. David REBOULLET (auto et moto).
- Lieu: dans nos locaux AUTO MOTO PASSION.
- Equipement obligatoire : E.P.I. : chaussures de sécurité, pantalon de sécurité, lunettes de protection. Les gants sont fournis.
- En cas d'absence ou de retard, prévenir obligatoirement M. REBOULLET DAVID 0610775091 et LAURE PINÈDE par mail ampof@auto-moto-passion-meca.fr

III. PROGRAMME DU CAP MV

AUTO MOTO PASSION propose le CAP MV sur 1 an et sur 2 ans, selon le profil du candidat.

Le programme présenté ci-dessous correspondant à l'ensemble des deux années de formation.

Le contenu de la prestation est calqué sur le référentiel national du CAP MV – ABC.

L'avancée du programme s'adaptera au fil de l'eau, selon compétences du candidat et selon les problèmes techniques rencontrés sur les véhicules.

Pour rappel, les inscriptions aux épreuves nationales du CAP MV s'effectuent de mi-octobre à minovembre.

MOIS 1 à MOIS 4: étude des chapitres du manuel Technologie de l'automobile - CAP MV P. DELOURDEAU - DELAGRAVE - 1ere année

MOIS 1

- 1- La classification des véhicules
- 2- La transformation de l'énergie
- 3- Les éléments fixes du moteur
- 4- Les éléments mobiles du moteur
- 5- Les caractéristiques du moteur

PSE: Modules A1 A2 A3 A4

MOIS 2

- 6- La distribution
- 7- La lubrification du moteur
- 8- Le refroidissement du moteur
- 9- La préparation du mélange
- 10- La direction assistée
- 11- La roue et son pneumatique

PSE: Modules A5 A6 A7

MOIS 3

- 12- La suspension
- 13- Le système de freinage
- 14- Les freins à disque
- 15- Les freins à tambour
- 16- La commande de freinage
- 17- L'asservissement du freinage
- 18- La transmission de puissance
- 19- La transmission du mouvement

PSE: Modules B1 B2 B3 B4

MOIS 4 *

- 20- L'embrayage
- 21- Le courant électrique
- 22- Le stockage de l'électricité

PSE: Modules C1 C2 C3 C4 C4.1

MOIS 5 à MOIS 8 : étude des chapitres du manuel Technologie de l'automobile - CAP MV P. DELOURDEAU - DELAGRAVE – 2nde année

MOIS 5*

- 1- Le circuit de démarrage
- 2- Les composants électroniques
- 3- La production d'électricité
- 4- L'antiblocage de roue
- 5- L'allumage du mélange gazeux

PSE: Modules C4.2 C4.3 C4.4 C4.5

MOIS 6

- 6- Le système d'allumage
- 7- L'admission d'air
- 8- L'injection indirecte essence
- 9- La géométrie des trains roulants
- 10- PSE: Modules C4.6 C4.7 C4.8

MOIS 7 **

- 11- la boîte de vitesses
- 12- Le réducteur et différentiel
- 13- Le moteur diesel
- 14- L'injection directe Diesel à rampe commune
- 15- Le réchauffage de l'enceinte thermique
- 16- La suralimentation

PSE: Modules C5 C6 C7

MOIS 8 **

- 17- La pollution moteur
- 18- Le recyclage des vapeurs carburant
- 19- La recirculation des gaz d'échappement
- 20- Les catalyseurs d'oxydation et leurs sondes
- 21- Les filtres à particules et leurs sondes
- 22- La climatisation
- 23- La motorisation électrique et hybride

PSE: Modules D1 D2 D3 C8

REFE	RENTIEL	-	OF/CFA AMP
CAPA	ACITE C1	. S INFORMER - COMMUNIQUER	
COMPETENCES	C1.1	COLLECTER LES DONNEES NECESSAIRES A SON INTERVENTION	
		Collecter les données d'identification	Relever un numéro de châssis, une marque, une plaque d'immatriculation
		Collecter les données techniques et règlementaires	Relever un numéro de châssis, apprendre à lire une CG
	C1.2	COMMUNIQUER EN INTERNE	
		Rendre compte de son intervention	Indiquer au référent pédagogique les activités réalisées
		Compléter un ordre de réparation, bon de commande de pièces	Compléter l'OR, réaliser une commande de pièces
ŭ		Utiliser les moyens de communication de l'entreprise	Téléphone, mail

REFER	RENTIEL		OF/CFA AMP			
CAPACITÉ C2 ANALYSER - DÉCIDER						
	C2.1	PREPARER SON INTERVENTION				
		Localiser sur le véhicule, les sous-ensembles, les éléments, les fluides	Repérer un vase d'expansion, repérer un circuit de refroidissement, etc			
		Identifier les étapes de l'intervention	Faire part de son processus d'intervention au référent pédagogique avant toute intervention			
		Choisir les équipements, les outillages	Sélectionner et employer les outils qui conviennent			
		Collecter les pièces, les produits	Réunir les pièces et consommables nécessaire à l'intervention			
	C2.2	PARTICIPER AU DIAGNOSTIC				
		Constater un dysfonctionnement, une anomalie	Constater un défaut d'éclairage, un défaut de freinage, un défaut de parallélisme, etc			
S		Comparer les résultats des mesures, contrôles et essais avec les valeurs attendues	Réglage des carburateurs : comparer les mesures relevées avec les mesures préconisées sur la RTM, etc			
COMPETENCES		Identifier les sous-ensembles les éléments ou fluides défectueux	Repérer un liquide de frein vieillissant, repérer un liquide de refroidissement présentant une coloration anormale, etc			

	ERENTII		OF/CFA AUTO MOTO PASSION				
CAPACITÉ C3 RÉALISE							
	C3.1						
		Remplacer les sous-ensembles, les éléments, les fluides	Changer un système de freinage complet, et				
		Réparer les sous-ensembles, les éléments	Réparer un disque, réparer une fourche, etc				
	C3.2	EFFECTUER LES MESURES SUR VEHICULE					
		Effectuer les mesures	Mesurer le taux de pollution, mesurer la charge d'une batterie, etc				
	C3.3	EFFECTUER LES CONTRÔLES, LES ESSAIS					
		Effectuer les contrôles, les essais	Contrôler la circulation du fluide de freinage, tester la circulation de l'essence dans les carburateurs,				
	C3.4	REGLER UN SYSTEME					
		Effectuer les réglages des différents systèmes	Réglage du jeu aux soupapes, régler l'écart de géométrie, etc				
		Mettre à jour les indicateurs de maintenance	Mise à jour du compteur de vidange, etc				
	C3.5	PREPARER LE VEHICULE					
		Préparer le véhicule pour l'intervention	Placer le véhicule sur le pont, placer le véhicule sur la table de levage, etc				
		Préparer le véhicule pour la restitution	Nettoyer le véhicule, préparer la facture, etc				
		Préparer le véhicule pour la livraison * (*options : Motocycle et VTR)	Placer la moto sur la remorque				
	C3.6	GERER SON POSTE DE TRAVAIL					
		Organiser son poste de travail	Préparer ses outils, préparer es pièces nécessaires à l'intervention, jeter les éléments inutiles, etc				
		Maintenir en état son poste de travail	Nettoyer la table de levage, nettoyer les outils, nettoyer la servante				
		Appliquer les règles en lien avec l'hygiène, la santé, la sécurité et l'environnement	Se laver les mains en fin de poste, travailler en utilisant les EPI, respecter le tri des déchets, etc				

IV. AIDE TECHNIQUE/PEDAGOGIQUE DURANT LA FORMATION

SKILL AND YOU

Matières générales : SKILL AND YOU :

01 46 00 68 78 ou via l'adresse mail examens@skillandyou.com

Liste des professeurs de permanence et correcteurs SKILL AND YOU :

(Consultez tableaux pages suivantes)

13

AUTO MOTO PASSION

M. REBOULLET DAVID 0610775091 – ampof@auto-moto-passion-meca.fr

Pour toute question pédagogique, organisationnelle :

Disponible lors de vos ateliers de mécanique auto mot en présentiel,

Ainsi que du lundi au vendredi, de 8h20 à 16h30.

V. DISPENSES ACCORDEES PAR LE RECTORAT

Selon votre cursus (diplômes professionnels ou diplômes généraux, etc), des dispenses de matières peuvent vous être accordées par le rectorat.

Par exemple, si vous êtes dispensé des matières générales, vous pouvez suivre la formation sur 1 an au lieu de 2 années.

Consultez les tableaux ci-après.

VI. EPREUVES PONCTUELLES, MODALITES

AUTO MOTO PASSION OF/CFA est un organisme privé, non habilité CCF.

Les épreuves se déroulent en « mode ponctuel ».

1 - EP1 : Préparation d'une intervention de maintenance (coefficient 6) + Prévention Santé Environnement (coefficient 1) + chef d'œuvre (uniquement pour les apprentis).

A - OBJECTIFS

L'EP1 a pour finalité d'évaluer les compétences suivantes, selon les indicateurs de performance définis par le référentiel de certification.

- Collecter les données nécessaires à son intervention.
- Préparer son intervention.
- Participer au diagnostic.
- Effectuer les mesures sur véhicule.
- Etc.

L'épreuve consiste à effectuer les mesures, à valider les hypothèses du dysfonctionnement constaté sur le véhicule et à préparer l'intervention de maintenance.

B - MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mode ponctuel

Il s'agit d'une épreuve de 4 heures sous la supervision d'une commission d'évaluation comprenant un enseignant et un professionnel ou, à défaut, 2 enseignants.

Chef d'œuvre (uniquement pour les apprentis) : 5 minutes de préparation + 5 minutes de présentation au jury. Voir flyer page suivante.

C – L'ÉPREUVE PRÉVENTION – SANTE – ENVIRONNEMENT

L'objectif est d'évaluer les compétences du candidat à :

- Conduire une démarche d'analyse de situations en appliquant la démarche de résolution de problème et/ou l'approche par le risque.
- Mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques et économiques.
- Proposer des mesures de prévention adaptées.
- Agir de façon efficace face à une situation d'urgence.

L'évaluation de cette épreuve prend la forme :

D'une épreuve ponctuelle d'une heure notée sur 20.



Liberté Exalisé Fraternité

CAP I BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL 2022

L'ORAL DE PRÉSENTATION DU CHEF-D'ŒUVRE

50 % de la note* attribuée au chef-d'œuvre**

* Les 50 % complémentaires = la moyenne des notes du livret scolaire ou du livret de formation afférentes au chef-d'œuvre ** 100 % de la note attribuée au chef-d'œuvre pour les élèves des établissements privés hors contrat et les apprentis des centres de formation non habilités à pratiquer le contrôle en cours de formation.



En entrant dans la salle, le candidat présente à la commission d'évaluation sa pièce d'identité et sa convocation.

1º' TEMPS DE L'ÉPREUVE



- Le candidat présente son diplôme et sa spécialité.
- Il explique la démarche de réalisation de son chef-d'œuvre et sa contribution au projet si celui-ci est collectif.
- Il expose les difficultés et les aspects positifs de sa démarche et de son projet.

2° TEMPS DE L'ÉPREUVE



5 min on CAP

Le candidat échange avec les membres de la commission d'évaluation qui l'invitent à présenter :



10 min professionnel

- son avis sur la production réalisée;
- · les améliorations possibles ou les perspectives de développement de son projet;

et en complément, si le candidat est en baccalauréat professionnel :

- les dimensions socio-économique, culturelle, environnementale et numérique de son projet;
- les compétences acquises au cours de l'élaboration de son chef-d'œuvre et qui lui seront utiles pour son insertion professionnelle ou sa poursuite d'études.

Le candidat peut apporter et utiliser librement pendant son oral un support de cinq pages recto maximum. Ce support candidat:

- · ne doit pas nécessiter la mise à disposition d'un quelconque matériel;
- ne doit pas être lu par le candidat;
- ne peut pas être consulté par la commission d'évaluation sans l'accord du candidat ;
- n'est pas évalué par la commission d'évaluation.

L'oral de présentation du chef-d'œuvre se déroule dans le respect des gestes barrières et du protocole sanitaire en vigueur.

2 – EP2 : Réalisation d'interventions sur véhicules (coefficient 7)

A - OBJECTIFS

L'EP2 a pour but d'évaluer les compétences suivantes :

- Savoir communiquer en interne (rendre compte de son intervention, compléter un ordre de réparation, etc.).
- Remettre en conformité les systèmes, les sous-ensembles, les éléments.
- Effectuer les essais.
- Etc.

Elle est généralement programmée au cours du troisième trimestre de la dernière année.

B - MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mode ponctuel

L'évaluation pratique est réalisée sur le plateau technique de l'établissement ou du centre d'examen et dure 4 heures. Il s'agit d'une épreuve technique de mise en situation. Le candidat doit réaliser des interventions de maintenance périodique et corrective sur un véhicule.

3 - EG 1 : Français et Histoire - Géographie - Education Civique (coefficient 3)

A - OBJECTIFS

L'EG1 permet d'évaluer les compétences de lecture et d'analyse documentaire du candidat, ainsi que ses compétences dans la maîtrise de la langue française.

B-MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mode ponctuel

Cette épreuve, d'une durée totale de 2h15, est constituée d'un écrit de français et d'un oral d'histoire-géographie-EMC, comptant chacun pour 10 points pour la note finale.

4 - EG 2 : Mathématiques et Sciences physiques et chimiques (coefficient 2)

A - OBJECTIFS

Cette deuxième épreuve porte sur les compétences scientifiques générales.

B-MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mode ponctuel

Il s'agit d'un écrit sur table de 2 heures, avec des questions de mathématiques sur 10 points et des questions sur le programme de sciences physiques et chimiques, également sur 10 points. L'utilisation de la calculatrice est autorisée.

5 - EG 3 : Education physique et sportive (coefficient 1)

L'éducation physique et sportive est également constituée d'un contrôle en cours de formation et d'un examen final.

Pour rappel, pour la filière Cap, le BO n°31 du 30 juillet 2020 stipule que l'on ne peut pas proposer d'épreuve académique et donc seules les 3 épreuves nationales sont proposées (tennis de table, demi-fond et danse).

Pour tous les candidats aptes à la pratique physique, l'examen ponctuel terminal comporte une seule épreuve.

Votre convocation sera directement envoyée à votre adresse personnelle au mois de mars 2024.

Les épreuves se déroulent dans le département d'inscription du candidat.

https://eps.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article1820

6 - Epreuves facultatives

Il est possible de présenter une langue vivante étrangère à l'examen du CAP. Cette épreuve est facultative et compte pour un coefficient de 1.

Matériel recommandé pour pouvoir passer l'ensemble des épreuves :

(pour les épreuves EP1 et EP2, le Rectorat envoie une liste de l'outillage main nécessaire).

- feuilles A4
- gomme
- crayon à papier
- crayons de couleurs
- taille crayon
- feutres
- stylo 4 couleurs ou stylo plume + effaceur

Compléments d'informations sur :

 $\underline{https://eduscol.education.fr/sti/textes/referentiel-cap-maintenance-des-vehicules}$

https://eduscol.education.fr/sti/formations/cap/cap-maintenance-des-vehicules-mv

 $\frac{https://eduscol.education.fr/sti/sites/eduscol.education.fr.sti/files/textes/formations-cap-cap-maintenance-des-vehicules-automobiles-cap-maintenance-des-vehicules-mv-cap-mv/6962-cahier-des-charges-pour-les-evaluations-ep1-et-ep2-cap-mv-session-2016.pdf$

https://eduscol.education.fr/sti/ressources_pedagogiques/la-realisation-du-chef-doeuvre#description

https://eduscol.education.fr/sti/ressources_pedagogiques/la-realisation-du-chef-doeuvre#fichiers-liens

VII. MATERIEL POUR LES EPREUVES NATIONALES

La liste vous sera fournie par le rectorat, en même temps que votre convocation à l'examen.

- 1 jeu de clefs mâles 6 pans : 1.5 2 2.5 3 4 5 6 8 10 12 mm
- 1 mètre ruban 3m
- 1 pince universelle standard 180mm
- 1 Pince à bec demi-rond 200mm
- 1 Pince coupante 160mm
- 1 Pince multiprise 25mm
- 1 Pince coupe durite 210mm
- 1 Pince à dénuder 210mm
- 1 cutter
- 1 jeu de limes
- 1 scie à métaux
- 1 marteau
- 1 pied à coulisse de 150mm
- 1 lampe
- 1 jeu de pointeaux
- 1 jeu de chasse goupilles
- 1 jeu de calles
- 1 aimant
- 1 jeu de tournevis : plats, cruciformes, torx
- 1tournevis tom-pouce plat
- 1 tournevis tom-pouce cruciforme

Clef à ceil :
$$7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 16 - 17 - 18 - 19 - 20 - 21 - 22 - 23 - 24$$
 mm

Clef à pipe:
$$7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 16 - 17 - 18 - 19 - 20 - 21 - 22 - 23 - 24$$
 mm

Douilles 1/4": 3.5 - 4 - 4.5 - 5 - 5.5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 mm

Rallonges à douilles 1/4": 50mm + 100mm

Douilles 1/2": 6-7-8-9-10-11-12-13-14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24-27-30-32

 mm

Rallonges à douilles 1/2": 125mm + 250mm

Douilles longues démonte bougies : 14 - 16 - 18 - 21 mm

Cliquet 1/4" et 1/2"

- 1 paire de gant
- 1 chiffon propre
- 1 nécessaire pour se laver les mains

VIII. HANDICAP

Si vous êtes bénéficiaire d'une RQTH, vous pouvez solliciter des aménagements d'épreuves.

En qualité d'établissement privée hors contrat, nous ne sommes pas autorisés à formuler des demandes d'aménagement d'examen via la procédure simplifiée.

Vous devez donc suivre la procédure complète.

Vous devez donc prendre contact avec le médecin désigné par la CDAPH (liste ci-après) et le rectorat.

Si le candidat bénéficie d'un PAP, d'un PPS ou d'un PAI, les documents justificatifs doivent être joints à la demande.

- 2. Le candidat, ou s'il est mineur, l'un de ses représentants légaux, constitue un dossier de demande d'aménagements (les pièces médicales seront envoyées par courrier au médecin sous plis confidentiel) à l'aide des formulaires papiers dédiés : ANNEXE 1a ou 2a ou 3a. Les pièces médicales seront jointes à la demande à l'attention du médecin sous pli confidentiel.
- 3. La demande est ensuite transmise par courrier au médecin désigné par la CDAPH (voir ANNEXE 5) accompagné des pièces justificatives.
- 4. Le médecin désigné par la CDAPH rend un avis conformément à la réglementation en vigueur et le transmet accompagné de la demande d'aménagements des conditions d'examen à l'autorité administrative compétente (service médical du département du candidat) pour décision et notification.

IX. FORMATION SST (SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL)

La formation SST est inclue dans le référentiel du CAP MV.

Cette formation est donc obligatoire durant votre cursus chez AUTO MOTO PASSION OF/CFA.

Aucun report de formation ne pourra avoir lieu.

Les dates vous seront communiqués courant janvier de l'année N+1 pour ceux en formation sur 1 an.

Les dates vous seront communiqués courant janvier de l'année N+2 pour ceux en formation sur 2 ans.

Notre formateur SST est habilité INRS et dispose d'un NDA.

X. AVERTISSEMENT

L'OF CFA AUTO MOTO PASSION formule par écrit un avertissement lorsque le candidat/l'apprenti ne réalise pas sa formation dans les conditions prévues au règlement intérieur.

Un avertissement peut être prononcé dans l'un des cas suivant (liste non exhaustive) :

- Manque d'assiduité pour la formation à distance : relevé d'heures de connexion insuffisant au regard des conditions de la formation établies lors de la convention de formation. Selon votre profil, 21 heures de connexion minima par mois pour les formations sur 2 ans ; ou 14h de connexion minima pour les formations sur 1 an.
- Manque d'assiduité pour la formation en présentiel : absence ou retard répété(e)s, injustifié(e)s.

Les temps de formation (à distance et en présentiel) sont considérés comme du temps de travail effectif. Les relevés d'heures de connexion à la plateforme e-learning skill and you ainsi que les fiches d'émargements de présence en ateliers dans nos locaux, sont transmis chaque mois à votre employeur.

- Comportement : si le comportement du candidat/de l'apprenti occasionne des risques pour la santé ou la sécurité des autres membres, ou pour lui-même
- Matériel : en cas de destruction du matériel et/ou de l'outillage portatif,

XI. RUPTURE DE LA FORMATION

Avertissement:

Au bout de 3 avertissements (comportement, absences répétées, temps de connexion insuffisant à la plateforme skill and you, etc), l'OF CFA AUTO MOTO PASSION prononcera l'exclusion du stagiaire/de l'apprenti.

La rupture de la formation sera alors prononcée.

A charge pour l'apprenti, d'effectuer les recherches pour intégrer un nouveau centre de formation.

> Article L6222-18-1

Version en vigueur depuis le 01 janvier 2019

<u>Créé par LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 16</u>

Lorsque le centre de formation d'apprentis prononce l'exclusion définitive de l'apprenti, l'employeur peut engager à son encontre une procédure de licenciement. Cette exclusion constitue la cause réelle et sérieuse du licenciement, qui est prononcé dans les conditions prévues par les dispositions du code du travail relatives à la rupture du contrat de travail pour motif personnel. Le centre de formation d'apprentis ou l'apprenti peut saisir le médiateur mentionné à l'article <u>L. 6222-39</u> et, pour les apprentis du secteur public non industriel et commercial, le service désigné comme étant chargé de la médiation.

A défaut pour l'apprenti d'être inscrit dans un nouveau centre de formation d'apprentis dans un délai de deux mois à compter de son exclusion définitive, son maintien dans l'entreprise est subordonné à la conclusion soit d'un contrat de travail dans les conditions du droit commun, soit d'un avenant mettant fin à la période d'apprentissage lorsque le contrat d'apprentissage est conclu pour une durée indéterminée.

NOTA:

Conformément à l'article 46 II de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018, les présentes dispositions ne sont pas applicables aux contrats conclus avant le 1er janvier 2019.

Le contrat d'apprentissage est soumis au droit du travail.

Seul le salarié ou l'employeur peut rompre le contrat d'apprentissage (voir chapitre suivant).

XII. RUPTURE DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

La rupture du contrat d'apprentissage suit un processus spécifique.

Il est obligatoire de compléter le cerfa suivant :

https://www.opcomobilites.fr/fileadmin/user_upload/documentation/branches/Resiliation_amiable contrat_apprentissage.pdf

Dans les 45 premiers jours

Le contrat peut être rompu par écrit par l'employeur ou par l'apprenti.

Cette rupture doit intervenir avant la fin des 45 premiers jours de formation pratique dans l'entreprise, même s'ils ne sont pas consécutifs.

En cas de liquidation judiciaire d'une entreprise sans poursuite d'activité, le contrat d'apprentissage peut être rompu par le liquidateur. L'apprenti a droit à une indemnisation au moins égale aux rémunérations qu'il aurait perçues jusqu'à la fin du contrat.

Après 45 jours

Le contrat peut être rompu dans l'un des cas suivants :

D'un commun accord entre l'employeur et l'apprenti

Par l'apprenti qui doit saisir le médiateur. Il informe ensuite son employeur après un délai minimal de 5 jours calendaires (Correspond à la totalité des jours du calendrier de l'année civile, du 1er janvier au 31 décembre, y compris les jours fériés ou chômés). La rupture du contrat a lieu après un délai minimal de 7 jours calendaires après information de l'employeur.

Par l'apprenti qui obtient son diplôme avant le terme fixé initialement à condition d'en informer par écrit son employeur 1 mois à l'avance

Par l'employeur pour faute grave, inaptitude, force majeure (Événement exceptionnel, imprévisible et irrésistible justifiant de s'exonérer d'une obligation, d'un engagement ou d'une responsabilité (par exemple : catastrophe naturelle pour un contrat d'assurance, décès du salarié pour un contrat de travail...) et exclusion définitive de l'apprenti du CFA, en respectant la procédure de licenciement pour motif personnel.

Suite à la rupture de son contrat, l'apprenti qui n'a pas trouvé un nouvel employeur peut poursuivre sa formation théorique pendant 6 mois en CFA. Dans ce cas, il bénéficie du statut de stagiaire de la formation professionnelle. Il conserve ses droits sociaux.

En cas de liquidation judiciaire d'une entreprise sans poursuite d'activité, le contrat d'apprentissage peut être rompu par le liquidateur. L'apprenti a droit à une indemnisation au moins égale aux rémunérations qu'il aurait perçues jusqu'à la fin du contrat.

+ d'infos sur :

https://www.cci.fr/ressources/formation/apprentissage/mediation-de-lapprentissage

https://www.opcomobilites.fr/entreprise/sinformer-sur-les-dispositifs/le-contrat-dapprentissage

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918

Modèle de lettre de rupture

XIII. OUTILS POUR REALISER VOS CV

https://cvdesignr.com/fr

https://www.canva.com/fr fr/

https://fisio.fr/

27

RUBRIQUES D'UN CV

- Contact/Coordonnées
- Profil/À propos de moi
- Expériences professionnelles
- Formations
- Compétences
- Centres d'intérêts

PERMIS DE CONDUIRE CATEGORIE B

Aide Région : + d'infos sur https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/financer-ma-formation-au-permis-de-conduire

Aide IRP: + d'infos sur https://www.irp-auto.com/salaries/profiter-des-aides-apprentis/aides-la-scolarite-et-au-permis-de-conduire-je-sollicite-laide-dirp-auto

Aide AUTO MOTO PASSION : en tant qu'apprenti, vous pouvez solliciter une aide au financement du permis B de 500 euros. A cet effet, vous devez remplir le formulaire correspondant et joindre les pièces demandées. Attention : AUTO MOTO PASSION ne fait d'avance. Il convient d'attendre le versement de l'ASP auprès de nos services pour percevoir cette aide.

Quelles sont les conditions?

- Être âgé de 18 ans ou plus
- Être apprenti (votre contrat d'apprentissage doit être en cours d'exécution)
- Préparer le permis B

Comment faire la demande ?

 Vous devez transmettre un dossier de demande au centre de formation d'apprentis (CFA) où vous êtes inscrit.

Le dossier comprend les documents suivants :

- Formulaire de demande d'aide complété et signé
- Copie recto-verso de votre carte nationale d'identité, ou de votre passeport ou de votre titre de séjour en cours de validité
- Copie d'un devis ou d'une facture de l'école de conduite datant de moins d'un an
- RIB: RIB: Relevé d'identité bancaire si vous demandez le versement de l'aide sur votre compte
- Quelle est le montant de l'aide ? Le montant de l'aide est fixé à 500 €.
- Vous pouvez en bénéficier une seule fois.

Formulaire d'aide au financement du permis B :

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R53394

+ d'infos https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13609

PASS'REGION

AUTO MOTO PASSION ne signe pas de convention avec la région.

En intégrant notre centre, vous n'êtes donc pas éligible à l'offre Pass'Région.

IRP AUTO

En tant qu'apprenti, vous cotisez à la mutuelle de votre employeur.

Dans notre secteur d'activité, c'est habituellement IRP AUTO (à confirmer auprès de votre employeur).

IRP AUTO propose diverses aides financières et sociales.

Consultez leur site pour + d'informations : https://www.irp-auto.com/salaries/profiter-des-aides-apprentis/aides-la-scolarite-et-au-permis-de-conduire/aide-lapprentissage-je-beneficie-dun-coup-de-pouce-pour-ma-formation

Consultez leurs flyers et livrets IRP:

VACANCES

https://acrobat.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:64871110-c859-3808-82be-6ce90b16d245

AIDES FINANCIERES

https://acrobat.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:cbd4928d-f35a-3e53-8721-498b4f2a9bc8

VOTRE COMPTE PERSONNEL

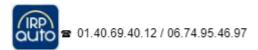
https://acrobat.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:a745df31-3a8e-3a2f-a45b-6e6e9b7bd1bc

Votre contact IRP AUTO

Aicha Bennoui

Groupe IRP AUTO

ACTION SOCIALE COLLECTIVE Chargée d'études de développement social



Aicha.Bennoui@irpauto.fr

(www.irp-auto.com)

XV. SOCIAL

HARCELEMENT VIOLENCES NUMERIQUES

Association eenfance

https://www.facebook.com/eenfance

helloasso.com/associations/e-enfance

info@e-enfance.org - 3018

Ministère du travail

Vous êtes victime ou témoin de faits de #harcèlement moral ou sexuel sur votre lieu de travail ?

Signalez-les en utilisant le modèle de lettre à télécharger sur le #CodeDuTravailNumérique

http://swll.to/Y4dDELK

CIDFF

CIDF Valence 16460

36 bis rue Biberach

26000 Valence

CCAS

Pour obtenir des aides financières ponctuelles (factures, etc), contactez le CCAS de votre commune.

Vous renoncez à votre projet de formation et souhaitez rebondir :

E2C (Ecole de la seconde chance)

contact@laplateforme-emploi.fr - www.e2c26-07.com

34 rue Léon Gaumont, 26000 Valence - 04 75 75 01 25

LA MOTIV

Lieu d'accompagnement et de partage pour jeunes déscolarisés et leurs parents.

contact@lairdeliens.com - https://www.facebook.com/asso.lairdeliens

06 59 88 21 95 Sundari Koesoebjono

CENTRE EPIDE LYON MEYZIEU

ZAC des Gaulnes-12 rue Gustave Eiffel 69 Meyzieu - 04 27 02 21 60 recrutement.lym@epide.fr - https://www.epide.fr/

XVI. CONTACTS

Formateur mécanique auto

M. REBOULLET David – ampof@auto-moto-passion-meca.fr - 06 10 77 50 91 De 8h15 à 16h30, du lundi au vendredi.

Formateur mécanique moto

M. REBOULLET David – ampof@auto-moto-passion-meca.fr - 06 10 77 50 91

De 8h15 à 16h30, du lundi au vendredi.

Formateur SST (sauveteur secouriste du travail)

MME PINÈDE Laure - ampof@auto-moto-passion-meca.fr - 0764018032 (lundi matin et jeudi matin)

Référent handicap

MME PINÈDE Laure – ampof@auto-moto-passion-meca.fr – 0764018032 (lundi matin et jeudi matin)

Référent mobilité internationale

MME PINÈDE Laure - ampof@auto-moto-passion-meca.fr - 0764018032 (lundi matin et jeudi matin)

Référent administratif et comptable

MME PINÈDE Laure – ampof@auto-moto-passion-meca.fr – 0764018032 (lundi matin et jeudi matin)
